

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 141 (1996)
Heft: 5

Artikel: L'infanterie territoriale : rêve et réalité
Autor: Juillard, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345646>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'infanterie territoriale : rêve et réalité

Par le capitaine Charles Juillard¹

Il était une fois un petit pays coincé au centre de l'Europe et peuplé d'irréductibles Helvètes. Sa prospérité et son bien-être étaient enviés loin à la ronde. Ses citoyens le sauvaient et, comme ils étaient précautionneux, ils n'avaient pas écouté le chant des cigales. Au contraire, jaloux de leurs avantages et de leurs droits, ils avaient tout prévu afin de faire face aux dangers qui les menaçaient, mais sans oublier d'apporter leur aide à ceux qui le leur demandaient. C'était un pays merveilleux que rien ni personne ne pouvait surprendre ou étonner. Mais hélas...

L'effondrement du Pacte de Varsovie, résultat inéluctable de l'éclatement du bloc de l'Est, et l'ouverture trop rapide des anciens pays communistes expliquent que les armées occidentales aient subi des diminutions d'effectifs, des refontes de leurs ordres de batailles et des révisions de leurs conceptions stratégiques et tactiques. La Suisse, pour une fois, n'a pas tardé à s'engager en mettant sur pied une armée nouvelle : l'Armée 95.

Les menaces nouvelles

Si la menace conventionnelle en Europe s'est considérablement réduite, elle n'en demeure pas moins bien présente, notamment dans les conflits nationalistes des Balkans ou de certaines anciennes républiques soviétiques. Il paraît donc normal qu'un Etat démocratique, même petit, se prépare à faire face à toute éventualité. En Suisse, cela s'est traduit par le

nouveau concept d'Armée 95 : la défense dynamique.

A ces conflits ethniques s'ajoutent des flux migratoires du Sud vers le Nord, la famine et la surpopulation en Afrique. La pauvreté et la misère morale du quart-monde posent de nouveaux défis aux pays occidentaux, principalement à l'Europe de l'Ouest.

Avec la chute du mur de Berlin, les colombes nous prédisaient la paix perpétuelle et le bien-être pour

¹ Commandant du bataillon de fusiliers territoriaux 233. Cet article a paru initialement dans le Bulletin de la Société cantonale jurassienne des officiers en février 1996.

**Vite et droit
au but
avec**



RECTA swiss made

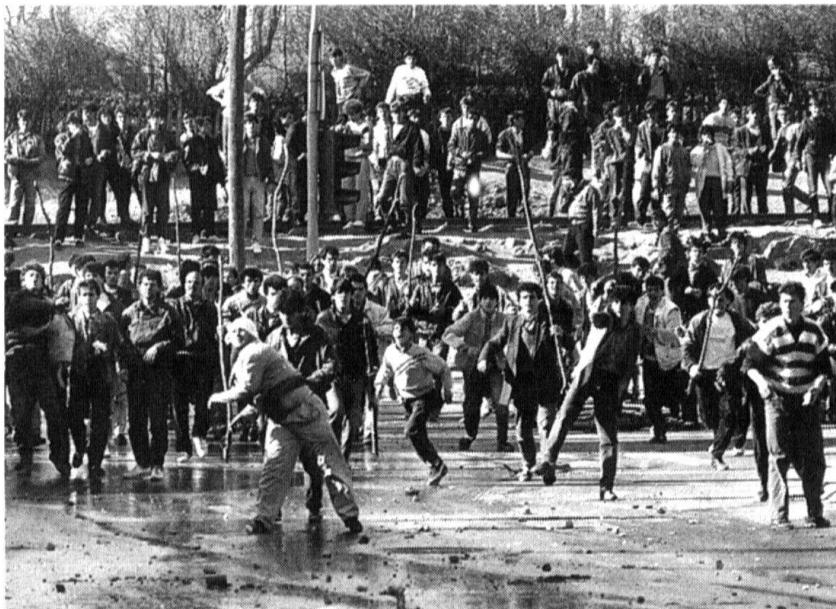
102/2

**Boussoles de
marche et
de visée**

compactes, légères – pour conditions les plus extrêmes.

Selon fonctions de Fr. 46.– à Fr. 135.– dans les bons magasins de sport/optique

RECTA SA, rue du Viaduc 3, 2501 Biel/Bienne



Les fusiliers territoriaux ne sont pas à confondre avec des forces d'intervention de la police civile. Ils ne sont pas prévus pour intervenir lors de manifestations...

tous ; rien ne serait plus comme avant : l'homme avait changé, il était devenu subitement et définitivement bon... Malheureusement, il n'en est rien, et l'actualité nous ramène quotidiennement à la dure réalité des faits. La guerre s'est rallumée en de nombreux endroits du globe, entraînant derrière elle son lot traditionnel de misère : des sans-abris, des démunis, des réfugiés qui cherchent à fuir les zones de combat ou à survivre dans des conditions d'existence un peu meilleures, remettant parfois leur sort entre les mains de véritables « marchands d'esclaves ».

De leur côté, les belligérants doivent absolument trouver de l'argent pour atteindre leurs objectifs politiques ou militaires. Tous les moyens sont bons : l'extorsion, le chantage, les

trafics en tous genres, notamment celui de la drogue.

Dans ces deux cas de figure, les pays visés sont les Etats occidentaux, car ce sont eux qui correspondent le mieux aux attentes des réfugiés ou aux attentes des belligérants. Ainsi subissent-ils les conséquences indirectes des crises qui ne les menacent pas géographiquement, ce qui se traduit par des afflux de réfugiés, des actes terroristes, des détournements d'avion, des prises d'otages, des trafics d'armes et de drogue.

A ces problèmes importants s'ajoutent, dans les pays « nantis », des problèmes intérieurs comme le chômage, l'exclusion, la marginalisation d'une partie toujours plus grande des populations autochto-

nes, la perte de confiance en des autorités souvent trop hésitantes. Les tensions internes débouchent parfois sur de telles violences que les moyens habituels ne suffisent plus à garantir la sécurité publique, tâche pourtant élémentaire de toute organisation étatique.

Une telle appréciation de la situation a conduit en Suisse les autorités fédérales à redéfinir l'image de l'ennemi et, notamment, l'ampleur de la menace. C'est ainsi que l'armée a vu ses missions redéfinies comme suit :

- promotion de la paix ;
- contribution à la sauvegarde générale des conditions d'existence ;
- prévention de la guerre ;
- défense.

Une priorité ressort de l'analyse rapide de ces quatre missions principales : l'armée doit tout mettre en œuvre pour prévenir et éviter la guerre. Il s'agit donc pour elle de faire effort sur des mesures permettant d'intervenir dans une phase infra-guerrière déjà. Dans ce contexte, elle doit être en mesure de maîtriser des risques et des dangers non militaires. Elle peut être appelée à apporter son aide et son soutien lors de catastrophes naturelles ou technologiques, en cas de flux migratoires de grande ampleur. Elle doit être aussi en mesure de venir renforcer les autorités civiles, notamment à l'occasion de conférences internationales, ou de protéger des installations indispensables au bon fonctionnement de l'é-

Assurer les conditions d'existence			Missions militaires		
	Engagements d'appui	Engagements subsidiaires	Engagements au profit de l'armée		
Aide en cas de catastrophe	Migrations et engagements en service d'assistance	Service d'ordre * Protection	* Engagements militaires Construction d'infrastructures Assistance	Surveillance de secteurs libres de troupes	Appui de la troupe

* Missions territoriales.

conomie contre des attentats terroristes. En résumé, l'armée doit se tenir prête, avec des forces spécialisées, à venir en aide aux autorités civiles dans les divers cas de figure évoqués plus haut.

nulle part... La cohabitation avec la population civile peut aussi poser des pro-

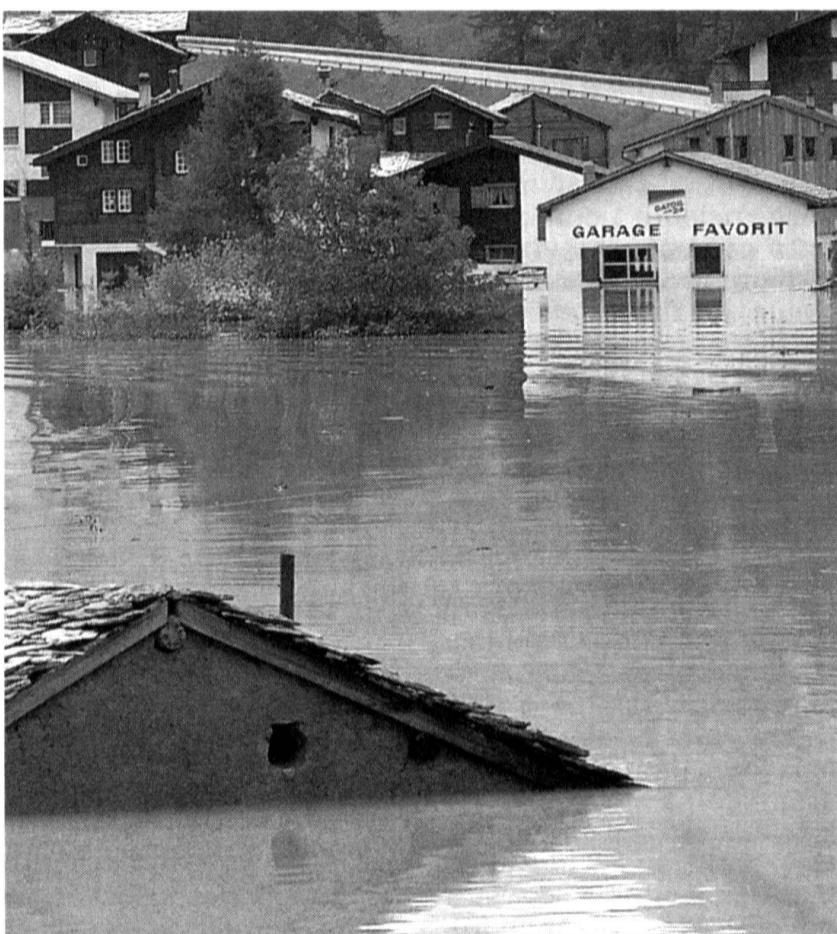
blèmes, augmentant ainsi la complexité de la mission.

Les réponses d'Armée 95

Ces missions de protection, on peut les diviser en trois catégories :

- la protection d'ouvrage ;
- le service d'assistance militaire ;
- l'appui aux autorités civiles.

Il apparaît d'emblée que les « règles du jeu », dans de telles missions, sont sensiblement différentes de celles du temps de guerre, lorsque l'armée combat un ennemi militaire clairement défini. En situation infraguerrière, l'adversaire peut se trouver partout, sous n'importe quelle apparence et surgir inopinément de



...en revanche, en cas de catastrophe, ils peuvent interdire aux « bâdauds » de pénétrer dans la zone sinistrée, empêcher des actes de pillage.



Les formations de fusiliers territoriaux ou de grenadiers territoriaux ont besoin d'un matériel spécial qui, parfois, s'apparente à celui de la police. Dans certaines situations, et la police et les fusiliers territoriaux seraient heureux de disposer de ce système de déploiement rapide pour les ribards présenté à Eurosatory 94.

Certes, la troupe engagée dans la surveillance de la frontière ou dans la protection d'ouvrages d'importance majeure pour la défense générale recevrait sa mission d'autorités civiles cantonales qui connaissent le milieu. En revanche, il ne faudrait pas oublier que les soldats requis pour telle ou telle mission de contrainte pourraient provenir de ce même milieu !

Si, en théorie, la mission prime, il est difficile d'évaluer les réactions de toutes les parties en cas d'engagement réel, notamment si la troupe devait faire usage de la force pour se protéger et remplir sa mission. L'Office fédéral de l'infanterie, dès 1995, a décidé d'adapter une partie de ses moyens afin de répondre au mieux à de tels défis. C'est ainsi que sont nés les fusiliers et les grenadiers

territoriaux. Il s'agit de soldats équipés et instruits à toutes les subtilités de la garde des ouvrages indispensables à la survie économique du pays. Ils sont également formés pour des engagements d'appui, là où les moyens civils ne suffisent plus.

Les problèmes à résoudre

Quels seraient les problèmes divers que l'infanterie territoriale serait appelée à résoudre ? Compte tenu des missions et des paramètres d'engagement, on ne parle plus d'ennemi à proprement parler, mais de problèmes, de menaces et d'éléments hostiles ou incontrôlés.

Problème d'abord, parce qu'une formation territoriale pourrait, dans le cadre de

l'aide en cas de catastrophe, recevoir la mission de boucler une zone sinistrée, afin de permettre aux secours (pompiers, police, ambulanciers) de faire leur travail dans le calme. Dans ce cas, les hommes de faction doivent contenir les curieux et les badauds, ce qui se fait avant tout avec une langue bien pendue et des mesures qui permettent de canaliser les foules (barrières, bandes de signalisation, etc.). La psychologie des masses, la prévention de la panique et l'évacuation d'urgence font donc partie de l'instruction dispensée aux fusiliers territoriaux.

Toujours dans le même contexte, une menace possible pourrait être celle de la petite criminalité, comme on l'a vu à Brigue lors de l'engagement de la troupe en 1993. Des fusiliers ont été engagés pour prévenir le pillage de magasins mis à mal par les inondations. Cette mission serait aujourd'hui confiée aux troupes territoriales. Il est cependant peu probable que de telles unités soient mises sur pied spécialement pour faire face à ce problème. L'infanterie traditionnelle pourrait encore être appelée à remplir des missions de ce genre.

Ce cas est symptomatique de l'ambiguïté de l'engagement de l'armée, lorsqu'elle prête main-forte à la police civile. En effet, la troupe a patrouillé pendant plusieurs jours dans les ruines de Brigue avec ses armes mais sans munition ! La même ambiguïté s'est

produite en France avec le plan « Vigipirate » : les soldats envoyés aux frontières en renfort des services habituels, étaient de faction aux postes de contrôle avec leurs armes et de la munition emballée dans des boîtes qui se trouvaient dans leurs poches. Ils n'avaient le droit d'ouvrir leurs boîtes qu'en cas de menaces sérieuses et imminentes !..

Il s'agit d'une attitude pour le moins curieuse de la part des responsables politiques qui choisissent, peut-être sans s'en rendre compte, d'exposer gravement des citoyens-soldats aux réactions imprévisibles de malfaiteurs sans scrupule. En les obligeant à porter une arme non chargée, on leur enlève la seule chance d'user de leur droit à la légitime défense.

Les « ennemis » du fusilier territorial restent surtout le terroriste et l'agent d'une force spéciale à la solde d'une puissance étrangère, le second essentiellement dans une phase de mobilisation. L'entraînement aux techniques et tactiques nécessaires pour contrer cet adversaire redoutable prend la majeure partie du temps d'instruction.

Pour qu'ils puissent faire face aux situations dans lesquels ils risquent de se trouver, les fusiliers et les grenadiers territoriaux seront instruits selon un programme très différent des fantassins traditionnels. A engagements particuliers,

instruction particulière. Pour l'« infanterie de protection », celle-ci comprend :

- image de la menace ;
- préparation mentale ;
- proportionnalité ;
- nouvelle technique de tir de combat ;
- combat rapproché ;
- « armes intermédiaires » ;
- contrôle de personnes ;
- contrôle du trafic ;
- fouille de bâtiments ;
- recherche d'explosifs ;
- instruction au fusil à lunette.

Le profil du fusilier territorial

Pour remplir de telles missions, il faut un homme ayant un profil particulier :

1. Si possible volontaire, sa motivation en dépend

2. Vif d'esprit, équilibré, calme, débrouillard

Le soldat va encore plus que ses camarades d'autres armes ou d'autres fonctions se trouver confronté à des situations où il devra faire appel à son bon sens pour prendre une décision et réagir immédiatement, sans pouvoir toujours attendre un ordre de son caporal ou de son lieutenant. Il ne faut pas qu'il perde son sang-froid.

3. Ayant de la facilité à communiquer

La majorité des missions territoriales, au niveau de la troupe, impliquent des contacts avec le public. Il est donc primordial que le

fusilier territorial ait de la facilité à s'exprimer et le sens du dialogue.

4. Une condition physique normale

Les engagements territoriaux nécessitent avant tout de l'agilité et de la mobilité. Une robustesse exceptionnelle n'est donc pas nécessaire. Il n'en va pas de même pour le grenadier !

Les caractéristiques recherchées pour le fusilier ou le grenadier territorial sont d'un haut niveau d'exigences physiques et surtout psychiques. La tâche des officiers recruteurs n'est pas simple : il serait judicieux de recourir à des tests psychotechniques, à l'instar d'autres fonctions de l'armée traditionnelle, afin de tenter d'éliminer les éventuels « Rambos » qui n'ont pas leur place dans de telles troupes. Les polices cantonales recourent toutes aux tests psychotechniques avant l'engagement de leurs agents. Certes, le risque d'erreur subsiste, mais il est considérablement réduit.

Quant aux membres des groupes spéciaux de ces mêmes polices, ils sont triés sur le volet ; non seulement leurs capacités physiques sont contrôlées régulièrement et avec sévérité, mais le choix se porte la plupart du temps sur des agents ayant déjà quelques années d'expériences professionnelles et dont l'équilibre psychique est avéré.

Il semble que les premières expériences réalisées dans les écoles de recrues territoriales soient très positives. La bonne motivation a surpris en premier lieu les instructeurs, mais il s'agira de tout mettre en œuvre pour que ces bons résultats ne s'estompent pas trop vite, au rythme des services bisannuels. Ne faudrait-il pas prévoir un système différent pour les cours de répétition, par exemple des cours annuels, certes d'une durée plus brève, mais qui permettrait de mieux maintenir les connaissances spécifiques des soldats territoriaux ? Et l'on sait les problèmes que posent le « modèle d'exception » dans les formations de DCA, de transmissions et de conduite...

Les cadres devront veiller à peaufiner leurs compétences, également hors-service. Et des doutes restent permis, notamment lorsque la moyenne d'âge des soldats se sera sensiblement élevée avec les années.

Un équipement particulier

L'équipement particulier comprend, entre autres,

des assortiments de contrôle de la circulation, des gilets pare-balle, des menottes, des miroirs pour le contrôle des véhicules, des radios supplémentaires, des lampes-torches, plus quelques spécialités « maison », telles des cordelettes pour rallonger la sangle du fusil d'assaut, des coins de bois pour bloquer les portes dans la fouille de bâtiments, sans oublier des mètres de scotch de carrossier pour marquer les zones fouillées, étiqueter les objets saisis, etc. Cette liste n'est pas exhaustive, car une partie du matériel n'est malheureusement pas encore disponible pour des raisons budgétaires.

La présentation de ce matériel à la presse a fait sensation. De nombreux corps de police cantonaux souhaiteraient pouvoir bénéficier du même équipement pour leurs tâches habituelles. Il est cependant naturel que les troupes territoriales disposent des moyens adéquats pour remplir leur mission. Il faut espérer que les restrictions financières épargneront les budgets destinés à équiper des troupes que certains considèrent comme l'élite de l'Armée 95. Cela accré-

diterait d'ailleurs l'appréciation de la menace telle que le Conseil Fédéral l'a décrite dans son rapport sur la sécurité. L'avenir nous le dira...

Conclusion

L'armée s'est dotée de troupes qui seront spécialement formées pour répondre aux nouvelles formes de la menace. Elle a prévu de les entraîner physiquement et psychiquement, de les équiper avec des moyens particulièrement bien adaptés à leur mission. L'avenir nous montrera si la réalité rejoint le rêve ou si l'usure du temps n'aura pas raison des visions futuristes mais réaliste des concepteurs de l'infanterie territoriale.

Quant aux responsables politiques, il leur appartient de se préparer à assumer l'engagement des moyens mis à leur disposition et de préparer l'opinion publique à de tels engagements, sinon à quoi servirait une telle débauche d'argent et d'énergie ? Alea jacta est².

C. J.

² Je tiens à remercier tout particulièrement le capitaine Alain Baeriswil, un instructeur, pour les documents qu'il m'a aimablement communiqués.